

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,  
articles 14.02 et suivants

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC**

Montréal, le 30 juillet 2008

No de demande : 3-M-00000C-520-P Et

No de référence : M08-07034-9

**BIGRAS TRANSPORT INC.**  
1125, boul. St-Joseph  
bureau 320  
Drummondville (Québec)  
J2C 2C8

**OBJET : AVIS D'INTENTION**

---

Madame,  
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joint le projet de votre permis codifié portant le numéro temporaire 0-M-001425-PC1.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de votre permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui fait l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que votre permis autorise à desservir a fait l'objet d'une annexion ou d'un regroupement, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant au permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs de votre nouveau permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

**Québec**  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (418) 644-8034  
www.ctq.gouv.qc.ca

**Montréal**  
545, boulevard Crémazie Est,  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (514) 873-4720

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** votre nouveau permis à partir du projet de permis ci-annexé ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec votre nouveau permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

**Pour obtenir tout renseignement additionnel** concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte  
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021  
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif  
Projet de permis (1)  
Permis en vigueur (1)

Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (418) 644-8034  
[www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)

Montréal  
545, boulevard Crémazie Est,  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : 1 888 461-2433  
Télécopieur : (514) 873-4720

**Objet : Codification des permis nolisés**

BIGRAS TRANSPORT INC.  
49, rue De Valcourt  
Gatineau, Québec  
J8T 8H2

No dossier : 0-M-001425

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 1

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 1

Nombre de permis résultant de la codification : 1

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

**Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels**

| No PC | Remplace le(s) permis |
|-------|-----------------------|
| 1     | 001A                  |

**Tableau 2 : Permis avec leur date de fin**

| No permis | Date de fin | No PC | Date fin PC |
|-----------|-------------|-------|-------------|
| 001A      | 2009-06-13  | 1     | 2009-06-13  |

**Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom**

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom : 2

| Permis actuel | Ancien territoire | Code  | Nouveau territoire | Code  |
|---------------|-------------------|-------|--------------------|-------|
| 001A          | Gatineau          | 81015 | Gatineau           | 81017 |
| 001A          | Hull              | 81020 | Gatineau           | 81017 |

**Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification**

| Permis actuel | Municipalité | Code  | No PC |
|---------------|--------------|-------|-------|
| 001A          | Gatineau     | 81017 | 1     |
| 001A          | Gatineau     | 81017 | 1     |

**Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés**

| Permis actuel | Territoire | Code  | No PC |
|---------------|------------|-------|-------|
| 001A          | Gatineau   | 81017 | 1     |

**Commentaires additionnels :**

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ  
NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001425-PC 1 **en projet**  
NOM :  
BIGRAS TRANSPORT INC.  
49, rue De Valcourt  
Gatineau, Québec  
J8T 8H2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :  
DATE DE FIN : 2009-06-13

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :  
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.  
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :  
Gatineau (81017)

CLIENTÈLE :  
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :  
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :  
1. La titulaire est limitée à l'utilisation des véhicules de type scolaire seulement, dont le moteur fait saillie de l'habitacle et dont l'équipement additionnel est limité à deux des trois éléments suivants: sièges à dossier inclinable, système de climatisation et cabinet de toilette.

REMPLACE LE PERMIS : 0-M-001425-001A

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS  
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001425-001A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-09-11

NOM :  
BIGRAS TRANSPORT INC.

49, rue De Valcourt  
Gatineau, Québec  
J8T 8H2

NEQ : 1163803126

---

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2006-10-20  
DATE DE FIN : 2009-06-13

DÉCISION NUMÉRO : MPVC06-00133  
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2006-10-20

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

La partie de Gatineau (081017) comprenant le territoire des anciennes municipalités de Gatineau et Hull en référence aux limites municipales du 31-12-2001.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

## PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS TRANSPORT NOLISÉ

### CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

Dans l'exploitation du présent permis, le titulaire est limité à l'utilisation des véhicules de type scolaire seulement, dont le moteur fait saillie de l'habitacle et dont l'équipement additionnel est limité à deux des trois éléments suivants:

- siège à dossier inclinable ;
- système de climatisation ;
- cabinet de toilette.

~~2007-12-06~~